

Majesté, avouée & déclarée formellement par Mr. le marquis de Noailles, lorsque par des préparatifs immenses, la France manifesta son dessein d'anéantir la puissance maritime de l'Angleterre; le Roi devoit s'attendre que V. H. P., trop éclairées pour ne pas voir que le salut de la république est étroitement lié avec celui de la Grande-Bretagne; s'empresseroient à venir à son secours. Un des premiers soins de Sa Majesté a été d'informer V. H. P. de toutes les circonstances de cette guerre injuste; & dans la situation critique dans laquelle le Roi s'est trouvé, il n'a pas oublié les intérêts de ses anciens allies, mais au contraire a montré le désir le plus sincere de favoriser le commerce & la libre navigation de la république, autant que le salut de son peuple pouvoit le permettre: il s'est même abstenu longtemps de réclamer les secours stipulés par les traités, remplissant ainsi ses engagements, sans demander l'accomplissement de ceux de V. H. P. La réclamation n'a été faite qu'après que les forces réunies de la France & de l'Espagne se sont montrées prêtes à fondre sur l'Angleterre, & à y tenter une descente à l'aide d'une flotte formidable. Quoique frustrés dans cette entreprise, les ennemis du Roi méditent encore le même projet; & c'est par ordre exprès de Sa Majesté, que le soussigné renouvelle ici, de la maniere la plus formelle, la demande des secours stipulés par différens traités, & nommément par celui de l'année 1716,

“ Jusqu'ici V. H. P. ont gardé le silence sur un article si essentiel, tandis qu'elles ont insisté sur une interprétation forcée du traité de commerce de l'année 1674, contre l'abus duquel la Grande Bretagne a protesté en tout tems. Cette interprétation ne sauroit se concilier avec les stipulations claires & précises de l'article secret du traité de paix de la même année. Un article d'un traité de commerce ne sauroit annuler un article aussi essentiel d'un traité de paix; & tous les deux sont expressément compris dans le traité principal d'alliance de 1678, par lequel V. H. P. sont obligées de fournir à Sa Majesté les secours qu'elle réclame. Elles sont trop jus-